

2025-03-03

2025-0348

(manchon de conteneur)

GROUPE

2

6

HERBICIDE

Herbicide IPCO Maraude

Solution

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Pour la suppression des mauvaises herbes dans les pois de grande culture et les pois succulent, les féveroles, le soja, les haricots secs, le sainfoin ensemencé pour la production de semences, le trèfle rouge et d'alsike ensemencé et établis pour la production de semences et le semis et établis de luzerne de semences.

En vente pour usage seulement dans les Provinces des Prairies, et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la paix)

PRINCIPE ACTIFS :

Imazamox..... 20,6 g/L

Bentazone (présent sous forme de sel de sodium) ... 440 g/L

N° D'HOMOLOGATION 35440 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 1 L à 1200L

La Coopérative
Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050
Saskatoon, SK Canada
S7K 3M9

1-204-233-3461 Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS avaler. Nocif ou toxique si avalé.

ÉVITER le contact avec les yeux ou la peau. Cause une irritation des yeux.

Sensibilisant cutané potentiel.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis pendant l'application avec une cabine fermé. De plus, porter de protection appropriée pour les yeux (des lunettes de sécurité ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.

NE PAS expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposer dans un endroit frais, sec, fermé à clé et bien aéré ne comprenant pas de drain de plancher.

Les herbicides devraient être expédiés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret)

GROUPE	2	6	HERBICIDE
---------------	----------	----------	------------------

Herbicide IPCO Maraude

Solution

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Pour la suppression des mauvaises herbes dans les pois de grande culture et les pois succulent, les féveroles, le soja, les haricots secs, le sainfoin ensemencé pour la production de semences, le trèfle rouge et d'alsike ensemencé et établis pour la production de semences et le semis et établis de luzerne de semences.

En vente pour usage seulement dans les Provinces des Prairies, et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la paix)

PRINCIPE ACTIFS :

Imazamox..... 20,6 g/L

Bentazone (présent sous forme de sel de sodium) ... 440 g/L

N° D'HOMOLOGATION 35440 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION****GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS****AVERTISSEMENT****POISON****IRRITANT POUR LES YEUX****SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

La Coopérative
Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050
Saskatoon, SK Canada
S7K 3M9

1-204-233-3461 Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS avaler. Nocif ou toxique si avalé.

ÉVITER le contact avec les yeux ou la peau. Cause une irritation des yeux.

Sensibilisant cutané potentiel.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis pendant l'application avec une cabine fermé. De plus, porter de protection appropriée pour les yeux (des lunettes de sécurité ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.

NE PAS expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposer dans un endroit frais, sec, fermé à clé et bien aéré ne comprenant pas de drain de plancher.

Les herbicides devraient être expédiés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'**Herbicide IPCO Maraude** combine deux ingrédients actifs: imazamox, appartenant au mode d'action de l'herbicide du Groupe 2 et bentazone appartenant à celui des herbicides du Groupe 6. Imazamox est un herbicide sélectif lorsqu'appliqué comme traitement en post-levée peut être absorbé à la fois par les racines et le feuillage. Les mauvaises herbes sensibles arrêtent leur croissance et meurent éventuellement. Bentazone fournit une suppression sélective en post-levée contre nombreuses mauvaises herbes à feuilles larges. Bentazone ne supprime pas les graminées. Bentazone agit principalement par contact. Son absorption par la plante se fait avant tout par le feuillage. Il est important de bien mouiller le feuillage pour avoir une suppression efficace. Quand la solution d'herbicide ne pénètre pas le couvert végétal de la culture ou des mauvaises herbes, la suppression des petites mauvaises herbes qui croissent en dessous devient difficile.

Le temps frais ou la sécheresse peuvent retarder l'action herbicide et, s'ils se prolongent, peuvent donner une suppression médiocre. L'emploi d'**Herbicide IPCO Maraude** par temps très chaud et humide peut faire jaunir temporairement le feuillage, le tacher, le bronzer ou le brûler. Normalement, la culture revient à la normale en moins de 10 jours (voir Restrictions et Limitations).

LES CULTURES HOMOLOGUÉES

L'**Herbicide IPCO Maraude** fournira une suppression à large spectre contre la plupart des graminées annuelles nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les pois de grande culture, les pois succulents, les féveroles, le soja, les haricots secs, le sainfoin ensemencé pour la production, le trèfle rouge et d'alsike ensemencé et établis pour la production de semences et le semis et établie de luzerne de semences.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaire en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Pois de grande culture, féveroles et soja

Période	Postlevée hâtive
Taux	Herbicide IPCO Maraud à un taux de 975 mL/ha + une source d'azote* de 2 L/ha (UNA 28 %)

Volume d'eau	100 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Herbicide IPCO Maraud procurera une suppression des mauvaises herbes et graminées nuisibles tel qu'énumérées dans la section SUPPRESSION DES MAUVAISES À FEUILLES LARGES et DES GRAMINÉES de cette étiquette.
Intervalle avant récolte	60 jours
Remarque	L'application sur les pois de grande culture devrait être effectuée entre le stade de 3 à 6 nœuds déployés et du cotylédon au stade de 4 feuilles du soja et des féveroles et après que les mauvaises herbes ont émergées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges se situent du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles et lorsque les graminées se situent entre le stade 1 à 4 feuilles déployés jusqu'au début du tallage. Pour le pois de grande culture et les féveroles, un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement. NE PAS faire plus d'une application par saison.

*Source d'azote : Une diminution de la suppression des graminées peut être observée sans l'ajout d'une source d'azote (UNA 28 %).

AVIS À L'UTILISATEUR - LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovinciale Limitée n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Haricots secs comestibles (tous les types de l'espèce *Phaseolus vulgaris*¹)

Herbicide IPCO Maraude peut être complété avec une application de **BASAGRAN FORTE** pour la suppression de mauvaises herbes additionnelles.

Période	Postlevée hâtive
Taux	Herbicide IPCO Maraude à un taux de 975 mL/ha + BASAGRAN FORTE à un taux de 0,36 L/ha + une source d'azote ² de 2 L/ha (UNA 28 %)
Volume d'eau	100 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Herbicide IPCO Maraude procurera une suppression des mauvaises herbes et graminées nuisibles tel qu'énumérées dans la section SUPPRESSION DES MAUVAISES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES de cette étiquette.
Intervalle avant récolte	60 jours
Remarque	L'application devrait être effectuée après que la 1 ^{ère} feuille trifoliée soit complètement déployée jusqu'au stade de la 2 ^e feuille trifoliée du haricot sec et suite à l'émergence des mauvaises herbes. Appliquer sur les mauvaises herbes à feuilles larges, à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles et sur les graminées entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement. NE PAS faire plus d'une application par saison.
Avertissement	Seuls les types de haricot secs suivants ont été évalués et démontrent une tolérance acceptable : Pinto, rose, rouge mexicain, canneberge, noir, great northern et petit haricot rond blanc.

- 1 *Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant envers **Herbicide IPCO Maraude**. En particulier, les petits haricots ronds blancs sont plus sensibles aux dommages pouvant entraîner des retards dans la maturité. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à l'**Herbicide IPCO Maraude**, la première utilisation de ce mélange en réservoir devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ ou consultez votre fournisseur de semences ou de représentant commercial de La Coopérative Interprovinciale Limitée pour plus d'informations.*
- 2 *Source d'azote : Une diminution de la suppression des graminées peut être observée sans l'ajout d'une source d'azote (UNA 28 %).*

AVIS À L'UTILISATEUR - LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDiqué :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovinciale Limitée n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Trèfle rouge et d'alsike ensemencés et établis ainsi que le sainfoin ensemencé pour la production de semences seulement

Période	Postlevée hâtive
Taux	Herbicide IPCO Maraud à un taux de 975 mL/ha + une source d'azote ¹ de 2 L/ha (UNA 28 %)
Volume d'eau	100 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Herbicide IPCO Maraud procurera une suppression des mauvaises herbes et graminées nuisibles tel qu'énumérées dans la section SUPPRESSION DES MAUVAISES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES de cette étiquette.
Remarque	NE PAS faire plus d'une application par saison. Appliquer comme traitement en postlevée hâtive lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Appliquer sur les mauvaises herbes à feuilles larges, à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles et sur les graminées entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. La culture doit être à un stade qui offre une tolérance comme indiqué ci-dessous : Trèfle et sainfoin ensemencés : Tolérants après le stade de la troisième feuille trifolié. Trèfle établi : Le traitement devrait être effectué avant que le couvert végétal se referme, avant la floraison et lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Des dommages à la culture peuvent survenir lors de conditions chaudes et humides. La vitesse de récupération sera influencée par les conditions de croissance et le contrôle des mauvaises herbes. Quelques brûlures sur le feuillage peuvent apparaître mais l'effet est passager et il sera atténué en 3 ou 4 semaines. NE PAS couper les champs traités destinés au foin/fourrage.

NE PAS faire pâturer les champs traités.

NE PAS servir les déchets de criblage et les regains au bétail.

¹ Une diminution de la suppression des graminées peut être observée sans l'ajout d'une source d'azote (UNA 28 %).

Pois Succulent

Période	Postlevée hâtive
Taux	Herbicide IPCO Maraud à un taux de 975 mL/ha + une source d'azote* de 2 L/ha(UNA 28 %)
Volume d'eau	100 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Herbicide IPCO Maraud procurera une suppression des mauvaises herbes et graminées nuisibles (exception laiteron potager et laiteron des champs) tel qu'énumérées dans la section SUPPRESSION DES MAUVAISES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES de cette étiquette.
Intervalle avantrécolte	40 jours
Remarque	L'application devrait être effectuée entre le stade de 3 à 6 nœuds déployés et après que les mauvaises herbes aient émergées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges se situent au stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager de la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement. Ne pas pulvériser sous des conditions chaudes et humides afin d'éviter le bronzage des gousses de pois.
Avertissement	Puisque ce ne sont pas tous les types de pois succulent qui ont été évalués, la première application devrait se limiter à une petite superficie ou consulter votre fournisseur de semences ou le représentant commercial de La Coopérative Interprovinciale Limitée pour plus de renseignements.

*Une diminution de la suppression des graminées peut être observée sans l'ajout d'une source d'azote(UNA 28 %).

La tolérance aux herbicides des variétés de pois succulent peut varier, incluant celle d'**Herbicide IPCO Maraud**. Certaines variétés sont plus sensibles aux dommages ce qui peut entraîner des retards dans la maturité. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de pois succulent qui ont été testées pour leur tolérance à l'**Herbicide IPCO Maraud**, la première utilisation d'**Herbicide IPCO Maraud** devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ.

Luzerne ensemencé et établi pour la production de semences

Pour une suppression à large spectre des mauvaises herbes dans la luzerne, **Herbicide IPCO Maraudo** doit être complété avec une application de **BASAGRAN FORTE** à un taux de 360 mL/ha tel qu'indiqué ci-dessous.

Période	Postlevée hâtive
Taux	Herbicide IPCO Maraudo à un taux de 975 mL/ha + BASAGRAN FORTE à un taux de 360 mL/ha +une source d'azote ¹ de 2 L/ha (UNA 28 %)
Volume d'eau	100 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Consultez la section CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET GRAMINÉES de cette étiquette pour connaître les mauvaises herbes supprimées. L'ajout de 360 mL/ha de BASAGRAN FORTE a l' Herbicide IPCO Maraudo va supprimer les mauvaises herbes supplémentaires suivantes : Chardon des champs (partie aérienne répression)* Amarante fausse-blite (répression seulement) Laiteron rude (répression seulement) Érodium cicutaire *Pour la suppression de la partie aérienne, une application de BASAGRAN FORTE 7 à 15 jours plus tard à un taux de 1,75 L/ha est requise.
Remarque	Appliquer comme traitement de postlevée hâtif lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. L'application devrait être effectuée lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont du stade cotylédon à 4 feuilles et lorsque les graminées nuisibles sont au stade 1 à 4 vraies feuilles ou au début du tallage. La culture doit être au stade de tolérance tel qu'indiqué ci-dessous : Semis de luzerne : Tolérante après le stade de 3 feuilles trifoliées. Pour la luzerne semée pour la production de semences, appliquer avant la formation des boutons de fleurs. Luzerne établie : Tolérantes avant que le couvert végétal de la culture se referme préalablement à la floraison. Des dommages à la culture peuvent survenir lors de conditions chaudes et humides. La vitesse de récupération sera influencée par les conditions de croissance et le contrôle des mauvaises herbes. Quelques brûlures sur le feuillage peuvent apparaître mais l'effet est passager et il sera atténué en 3 à 4 semaines.

¹ Une diminution de la suppression des graminées peut être observée sans l'ajout d'une source d'azote (UNA 28 %).

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES

L'Herbicide **IPCO Maraude** appliqué comme traitement en postlevée hâtive à un taux 0.73 L/ha + 2 L/ha d'une source d'azote (UAN 28 %) supprimera les mauvaises herbes énumérées ci-dessous :

- **Canola spontané (non tolérant au imidazolinone) - cotylédon à 3 feuilles**

L'Herbicide **IPCO Maraude** appliqué comme traitement en postlevée hâtive à un taux de 975 mL/ha + 2 L/ha d'une source d'azote (UAN 28 %) supprimera les mauvaises herbes énumérées ci-dessous :

• Échinochloa pied de coq
• Gaillet gratteron* (incluant les biotypes résistants au groupe 2)
• Saponaire des vaches
• Sétaire verte
• Renouée scabre
• Ortie royale*
• Brome du Japon*
• Kochia à balais*
• Chénopode blanc
• Lentilles (incluant les lentilles tolérantes à l'imidazolinone)
• Ivraie de Perse
• Amarante à racine rouge
• Mauve à feuilles rondes*
• Soude roulante
• Bourse à pasteur
• Laiteron potager*
• Laiteron des champs**
• Tabouret des champs
• Orge spontanée
• Graines de l'alpiste des Canaries spontané
• Canola spontané (tolérantes à l'imidazolinone et le canola non tolérant au imidazolinone)
• Blé durum spontané
• Blé de printemps spontané (de blé non tolérant au imidazolinone)
• Avoine cultivée spontanée
• Renouée liseron*
• Moutarde des champs (incluant résistant au groupe 2)
• Folle avoine
• Sétaire glauque

* répression seulement

** répression de la partie aérienne seulement

Herbicide IPCO Maraude + BASAGRAN FORTE appliqué comme traitement en postlevée hâtive sur les haricots secs à un taux de 975 mL/ha + 0,36 L/ha **BASAGRAN FORTE** + 2 L/ha d'une source d'azote (UAN 28 %) fournira une suppression des mauvaises herbes suivantes en plus de celle énumérées ci-dessus :

•	Amarante fausse-blite*
•	Laiteron rude *
•	Érodium cicutaire

* répression seulement

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Avant de commencer l'application d'**Herbicide IPCO Maraude**, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre aux trois quarts de la quantité requise d'eau propre et commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité d'**Herbicide IPCO Maraude** nécessaire. Continuer l'agitation.
4. Si vous utilisez un produit bentazon supplémentaire, ajouter la quantité de **BASAGRAN FORTE** nécessaire pour les haricots secs. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire de la source d'azote tout en maintenant l'agitation.
6. Continuer l'agitation lors du remplissage du réservoir avec la quantité restante d'eau.
7. Maintenir continuellement une agitation constante tout au long de l'application jusqu'à ce que la pulvérisation soit terminée.
8. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie toute la nuit.
9. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
10. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent. Rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

Éliminer toutes les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION

Choisir la buse appropriée afin d'éviter de pulvériser une fine bruine. Pour un résultat optimal, utiliser des pulvérisateurs munis de buse à jet plat ou des buses similaires afin d'assurer une meilleure couverture. Appliquer dans un volume d'eau de 100 L/ha et à une pression de 275 kPa. Pour les applications sur des infestations élevées de mauvaises herbes et des peuplements denses, utiliser le volume d'eau le plus élevé. Une bonne couverture assurera une meilleure suppression des mauvaises herbes.

Maintenir le système de retour en cuve en fonction ou se rapprocher du fond du réservoir pour diminuer la formation de mousse. Utiliser des tamis de 16-mesh pour la succion, des tamis de 50-mesh partout ailleurs sur le pulvérisateur.

CULTURE SUIVANTE EN ROTATION

Le blé d'hiver peut être planté 3 mois après le traitement (3 MAT) comme culture de rotation.

Au début, un dommage affectant le canola non tolérant au imidazolinone peut être observé. Éviter de recouper les jets de pulvérisation car une réduction du rendement peut survenir. Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire une année après l'application :

- Graines de l'alpiste des Canaries
- Maïs de grande culture
- Pois de grande culture
- Soja
- Canola tolérant au imidazolinone (par exemple les variétés de canola avec le gène **Clearfield**)
- Canola non tolérant au imidazolinone*
- Lentilles
- Blé de printemps
- Blé durum
- Orge de printemps
- Tournesol
- Avoine cultivée
- Lin
- Pois chiches
- Tournesols tolérant au imidazolinone (par exemple les variétés de tournesols avec le gène **Clearfield**)

* Les études ont démontré que le canola non tolérant au imidazolinone peut être semé de façon sécuritaire l'année suivant le traitement d'**Herbicide IPCO Maraud** dans toutes les régions de l'Ouest du Canada à l'exception de la région plus au nord de la rivière de la Paix en Alberta (tout secteur dans le Canton 100 et au nord, incluant régions de Keg River, La Crete, Fort Vermilion et High Level). Dans cette région spécifique, le canola non tolérant au imidazolinone peut être cultivé de façon sécuritaire la deuxième année après le traitement (2 AAT).

Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire deux années après l'application :

- Moutarde (pour condiment seulement)

Il n'y a pas suffisamment de données pour d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. **NE PAS** appliquer lorsque les conditions climatiques peuvent causer une dérive des champs traités vers les cultures voisines. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur après usage pour éviter des dommages à la prochaine culture pulvérisée.
2. Appliquer en utilisant seulement un équipement terrestre. **NE PAS** appliquer par voie aérienne.
3. **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
4. **NE PAS** faire paître le haricot sec traité et les cultures de pois ou couper pour le foin; les études ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.
5. **NE PAS** faire paître le bétail dans le traité du soja ou couper comme fourrage 20 jours après l'application.
6. **NE PAS** traiter les cultures ne figurant pas sur cette étiquette.
7. **NE PAS** appliquer sur aucune culture qui a été soumise à un stress provenant de conditions telles qu'un dommage de grêle, inondation, sécheresse, climat chaud et humide, température avec de grand écart, période prolongée de temps frais, ou dommage provenant des applications précédentes d'herbicide puisqu'un dommage à la culture peut en résulter.

AVERTISSEMENT

NE PAS appliquer d'**Herbicide IPCO Maraude** lorsque les conditions climatiques risquent de faire dériver la pulvérisation des surfaces traitées aux cultures voisines.

L'**Herbicide IPCO Maraude** peut endommager les lentilles, les haricots adzuki et mungo de même que les concombres, les betteraves à sucre et le tournesol.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure.. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Pois secs de grande culture, pois succulent, féveroles, soja, haricots secs, trèfle rouge et alsike, la luzerne et sainfoin	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **Herbicide IPCO Maraude** est un herbicide du groupe 2 et groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **Herbicide IPCO Maraude** et à d'autres herbicides des groupes 2 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**Herbicide IPCO Maraude** ou les herbicides du même groupe 2 et 6 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461